

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le huit mars à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET 📎 N° 2023_08_03_15

📍..... Rentrée scolaire 2023 - Projet de fusion entre l'école maternelle Fabre d'Eglantine et l'école primaire Louis Pasteur - Avis de la Commune.

Date de la convocation

▪ 02 mars 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

M. LAMIRAND Christophe
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. LEPRETRE Médéric

ADMINISTRATION GENERALE

RENTREE SCOLAIRE 2023
PROJET DE FUSION ENTRE L'ECOLE MATERNELLE FABRE D'EGLANTINE ET
L'ECOLE PRIMAIRE LOUIS PASTEUR
AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 10 et 17 janvier 2023, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur des services de l'Education nationale l'informait du projet de fusion possible entre l'école maternelle Fabre d'Eglantine et l'école élémentaire Louis Pasteur.

Cette orientation de l'Education nationale s'inscrit dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2023 et de l'élaboration de la carte scolaire du premier degré au niveau du département.

Le 12 janvier 2023, Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale a rencontré les équipes des deux écoles afin de présenter les axes de ce projet de fusion.

Il en ressort que cette proposition a pour objectif de maintenir toutes les classes de l'école maternelle Fabre d'églantine pour la rentrée 2023. En effet, selon la projection des services de l'Education nationale, un retrait d'un enseignant est envisagé du fait des effectifs maternels et entraînerait in fine la fermeture d'une classe.

Par ailleurs, la fusion des deux écoles permettrait d'une part, le maintien momentané des quatre classes à l'école Fabre d'Eglantine et d'autre part :

- Une décharge de direction plus importante avec un seul interlocuteur pour les familles et les différents partenaires ;
- Une meilleure prise en charge des élèves et un suivi notamment pour les élèves à besoins particuliers ;
- Une meilleure articulation pédagogique entre la maternelle et l'élémentaire ;
- Une dynamique et une cohésion d'équipe favorisées ;
- Une fluidité entre les cycles d'enseignement.

Le 24 janvier 2023, les membres élus respectifs des deux écoles concernées se sont réunis lors de conseils d'écoles extraordinaires et se sont prononcés de la façon suivante sur le projet de fusion :

- avis favorable pour l'école maternelle Fabre d'Eglantine ;
- avis défavorable pour l'école élémentaire Louis Pasteur.

Au vu des éléments portés à la connaissance de la Municipalité à cette date et considérant que ce projet ne peut aboutir avec succès pour le bien-être des élèves que si l'ensemble des parties prenantes y adhère, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale :

- d'émettre un avis défavorable au projet de fusion possible entre l'école maternelle Fabre d'Eglantine et l'école élémentaire Louis Pasteur ;
- de s'opposer à toute fermeture de classe de l'école Fabre d'Eglantine à la rentrée scolaire de septembre 2023.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 2 REFUS de vote (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Le Conseil Municipal,

EMET un avis défavorable au projet de fusion possible entre l'école maternelle Fabre d'Eglantine et l'école élémentaire Louis Pasteur pour la rentrée scolaire 2023

S'OPPOSE à toute fermeture de classe et demande le maintien de toutes les classes de l'école Fabre d'Eglantine et de l'école Louis Pasteur pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette décision aux services de l'Education nationale.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#